



# AVIS PUBLIC

## Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Gilbert a adopté, lors de la séance régulière tenue le 2 décembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025;

**QUE** les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés les premiers lundis de chaque mois, à l'exception des mois de janvier, mars, septembre, octobre et novembre et que le calendrier se traduit comme suit :

14 janvier*	20h00	7 juillet	20h00
3 février	20h00	4 août	20h00
10 mars*	20h00	8 septembre*	20h00
7 avril	20h00	2 octobre*	20h00
5 mai	20h00	10 novembre*	20h00
2 juin	20h00	1 décembre	20h00

**QUE** le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Gilbert, ce 2<sup>e</sup> jour de décembre 2024

  
Mylène Robitaille  
Directrice générale et greffière-trésorière

### Certificat de publication

*Je, soussignée Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 5 décembre 2024 au bureau municipal et publié celui-ci aux endroits désignés par le conseil.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 5 décembre 2024.*

  
Mylène Robitaille,  
Directrice générale et greffière-trésorière